

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 15 janvier 2018 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Sylvain Mallette, Lucien Thibault, Marc-Antoine Thibault et Sylvain Roy sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

18-01-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout des points en italique:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux – séance ordinaire 18 décembre 2017 et l'extraordinaire du 20 décembre 2017 et suivi (s)
 - 3.1 Suivi du dernier conseil
4. Première période de questions du public (15 minutes)

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Avis de motion et projet de règlement numéro 381-18 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités - exercice financier 2018
6. Avis de motion et projet de règlement 382-18 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants à l'intérieur du développement du Forgeron et différentes modalités - exercice financier 2018
7. Emploi d'été Canada- demande 2018
8. Avis de motion et projet de règlement numéro 383-18 sur l'éthique des élus
9. Camion de la voirie
10. Pont de la rivière des Fèves (voisin du 502 ch. de la rivière des Fèves)
11. Comités et intérêts des élus
12. Fêtes des bénévoles – organisation et remise de prix

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13. Adoption des dépenses – décembre 2017
14. Demande d'appui financier
 - .1- Atelier théâtre – école secondaire des Patriotes-de-Beauharnois
 - .2 Liberté de choisir
 - .3 Action Famille
 - .4 Agricultrices Montérégie-Ouest
 - .5 Guignolée

15. Transport adapté – budget 2018
16. Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018
17. Branche 5B de la rivière Esturgeon– demande d'entretien
18. Subvention/apport financier (s)
 - .1- comité des Loisirs
 - .2- comité d'embellissement
 - .3- comité de la bibliothèque
 - .4- comité de la culture
19. Reconduction de services / abonnements et cotisations 2018
 - .1 Entente – Unité Communautaire des Mesures d'Urgence
 - .2 Infosuroît (MX média)
 - .3 Suroît sud
 - .4 FQM
 - .5 Communauté chrétienne de Saint-Urbain-Premier
 - .6 PG Solutions
 - .7 ADMQ
 - .8 Québec municipal
 - .9 CCH
 - .10 Lysair
 - .11 COMBEQ
 - .12 Centre Sportif des Copains
20. Remboursement 2017 pour les loisirs et les sports – hors municipalité

INFORMATIONS AUX CITOYENS

21. Pont de la montée de la rivière des Fèves (9980) – suivi
22. OMH
 - .1 États financiers 2015 - dépôt
 - .2 Budget révisé 2017- dépôt
23. Correspondance au conseil
24. Rapport des élus
25. Dépôt des rapports internes
 - .1 Statistiques des permis et des certificats – mois de décembre 2017
 - .2 *Dépôt des rapports des candidats aux élections 2017*
26. Varia
 - .1 *Communication citoyenne*
27. Deuxième période de questions du public (15 minutes)
28. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Procès-verbaux - séance ordinaire du 18 décembre et séance extraordinaire du 20 décembre 2017

18-01-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2017 avec les corrections suivantes :

point 8, remplacer le mot « rediscuter » par le mot « discuter »;
point 26, retirer les mots « dans les délais prescrits ».

ADOPTÉ

18-01-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017 tel que déposé.

3.1 Suivi du dernier conseil

Monsieur le directeur général Michel Morneau fait part aux élus du suivi du dernier conseil.

4. Première période de questions du public

Un citoyen demande pourquoi le budget 2018 du service de la bibliothèque augmente à 35 000\$. Monsieur le maire Réjean Beaulieu mentionne que ce service comprend maintenant l'embauche en outre d'une bibliothécaire. Ce sujet fera l'objet de discussion au Conseil municipal.

Un citoyen indique aux élus que la tarification des vidanges et du recyclage est de plus en plus élevée si on l'observe de manière combinée. Monsieur le maire Réjean Beaulieu met en évidence le fait que les coûts de l'enfouissement ont augmenté et augmenteront dans les années à venir. Il est impossible de penser à des baisses substantielles.

Une citoyenne demande une attention particulière aux biens des citoyens en cours avant des propriétés lors des procédures de déneigement des trottoirs. Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate que le fournisseur du service de déneigement doit corriger sa manière de procéder. Il a été averti d'être plus attentif. Il sera avisé de nouveau.

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Avis de motion et projet de règlement numéro 381-18 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités - exercice financier 2018

Un avis de motion est donné par monsieur le maire Réjean Beaulieu, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de déterminer le taux de la taxe foncière, de toute taxe spéciale ou de secteur, les tarifications pour divers services, les modalités de paiement et de fixer le taux d'intérêt pour l'exercice financier 2018. Une présentation est effectuée de ce projet de règlement.

ATTENDU QUE, selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes sont imposées par règlement;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 09 janvier 2018 et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du 15 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-01-04

Il est proposé par monsieur le maire Réjean Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le projet de règlement numéro 381-18 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités - exercice financier 2018 tel que déposé.

ADOPTÉ

6. **Avis de motion et projet de règlement 382-18 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants à l'intérieur du développement du Forgeron et différentes modalités - exercice financier 2018**

Un avis de motion est donné par monsieur le maire Réjean Beaulieu, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de déterminer une taxe directe pour les terrains vacants du développement du Forgeron et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2018. Une présentation est effectuée de ce projet de règlement.

ATTENDU QUE, selon l'article 500.1 du Code municipal, toute municipalité peut, par règlement, imposer sur son territoire toute taxe municipale, pourvu qu'il s'agisse d'une taxe directe;

ATTENDU QUE l'objet de cette taxe constitue l'imposition d'une taxe directe aux propriétaires de terrains vacants à même le développement du domaine du Forgeron.

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes directes municipales;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 11 janvier 2018 et que ceux-ci déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du 15 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-01-05

Il est proposé par monsieur le maire Réjean Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le projet de règlement numéro 382-18 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants à l'intérieur du développement du Forgeron et différentes modalités - exercice financier 2018.

ADOPTÉ

7. Emploi d'été Canada- demande 2018

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada offre des contributions salariales aux employeurs afin de créer des emplois pour les étudiants du secondaire et du postsecondaire;

CONSIDÉRANT QU' Emploi d'été Canada accueille les demandes des petites entreprises, d'employeurs à but non lucratif, du secteur public et des organismes confessionnels qui offrent des emplois d'été de qualité aux étudiants;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2018 comprend le financement d'une ressource humaine étudiante pour la saison estivale à venir;

EN CONSÉQUENCE,

18-01-06

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général Michel Morneau à déposer une demande de subvention auprès d'Emploi d'été Canada afin d'obtenir une subvention auprès du gouvernement du Canada pour la saison estivale 2018.

ADOPTÉ

8. Avis de motion et projet de règlement numéro 383-18 sur l'éthique des élus

Un avis de motion est donné par monsieur le maire Réjean Beaulieu, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de remplacer le règlement 325-13 et son amendement. Ce règlement comprendra les valeurs municipales, la notion de conflits d'intérêts et des avantages, la discrétion et la confidentialité dans les dossiers municipaux, l'utilisation des ressources, le respect du processus de prise de décision, l'obligation de loyauté et les sanctions possibles. Une présentation du projet de règlement est effectuée.

- | | |
|-------------|--|
| ATTENDU QUE | la municipalité veut donner à ses élus, ses représentants et à son personnel un outil pour faciliter l'exercice de leurs tâches et responsabilités; |
| ATTENDU QUE | la municipalité veut favoriser une qualité de vie pour ses citoyens qui passe par l'intégrité, l'impartialité, la transparence et l'objectivité de son administration; |
| ATTENDU QUE | la municipalité veut favoriser la franche communication, le travail d'équipe, la collaboration, le respect réciproque et la promotion du bien-être de l'administration et des personnes; |
| ATTENDU QUE | la municipalité veut que son évolution continue à se faire dans un esprit de saine gestion, d'innovations et de mesures des risques en mettant l'accent sur l'optimisation des ressources; |
| ATTENDU QUE | le présent document répond à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c.27); |
| ATTENDU QU' | un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le 15 janvier 2018; |
| ATTENDU QUE | les membres du conseil ont reçu le projet de règlement au moins deux jours avant la présente séance; |

EN CONSÉQUENCE,

18-01-07

Il est proposé par monsieur le maire Réjean Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le projet de règlement numéro 383-18 portant sur l'éthique des élus.

ADOPTÉ

9. Camion de la voirie

CONSIDÉRANT QUE le camion en fonction pour le service de la voirie est rendu à la fin de sa vie utile;

CONSIDÉRANT QUE des réparations importantes seront requises afin de poursuivre son utilisation quotidienne;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un nouveau véhicule requiert des recherches et la préparation de documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

18-01-08

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à préparer les documents d'appel d'offres.

Que les documents de l'appel d'offres soient soumis aux soumissionnaires sur invitation selon le choix des entreprises par le directeur général.

ADOPTÉ

10. Pont de la rivière des Fèves (voisin du 502 ch. de la rivière des Fèves)

CONSIDÉRANT l'aspect physique de la chaussée à la hauteur du pont de la rivière des Fèves;

CONSIDÉRANT QU' une baissière est présente et sous-tend un problème structural;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de porter plus loin les analyses sur l'état de ce pont;

EN CONSÉQUENCE,

18-01-09

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à mandater une firme de génie-conseil afin d'évaluer l'état du pont.

Que le choix de la firme d'ingénierie soit au choix du directeur général.

ADOPTÉ

11. Comités et intérêts des élus

Monsieur le maire Réjean Beaulieu dépose la liste des comités et des champs d'intérêt auxquelles les élus sont assignés.

12. Fête des bénévoles 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire souligner l'apport des nombreux bénévoles sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

18-01-10

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Qu'une fête soit organisée à cet effet le 21 avril 2018 dans le cadre de la semaine de l'Action bénévole 2018 et qu'un budget de l'ordre de 8 400\$ soit dédié à l'organisation de cette activité.

D'octroyer un mandat à madame Anne-Marie Samson conformément à selon offre de service de janvier 2018 pour 600\$ plus les taxes.

Que madame la conseillère Nicole Sainte-Marie soit désignée pour agir à titre de représentante du Conseil pour cet événement et soit autorisée à prendre les décisions nécessaires à sa réalisation en collaboration avec madame Anne-Marie Samson agissant en support technique.

ADOPTÉ

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13. Adoption des dépenses – décembre 2017

18-01-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 18 décembre 2017 au 15 janvier 2018 inclusivement, totalisant un montant de 160 874.67\$ est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 267-09 déléguant au directeur général certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et du règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

14. Demande d'appui financier

18-01-12

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à l'organisme

.1 Atelier théâtre – école secondaire des
Patriotes-de-Beauharnois

200 \$

ADOPTÉ

18-01-13

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à l'organisme

.2 Liberté de choisir

100 \$

ADOPTÉ

18-01-14

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à l'organisme

.3 Action Famille

1200 \$

ADOPTÉ

18-01-15

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à l'organisme

.4 Agricultrices Montérégie-Ouest

200 \$

ADOPTÉ

18-01-16

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à l'organisme
.5 Guignolée de Saint-Urbain-Premier

200 \$

ADOPTÉ

15. Transport adapté 2018

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2018 soumises par l'organisme délégué, soit le « Transport adapté du Haut-Richelieu. », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2018 ont été approuvées le 22 novembre 2017 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 269 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Urbain-Premier pour le transport adapté aux personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE,

18-01-17

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire et Transport adapté du Haut-Richelieu en tant qu'organisme délégué pour l'année 2018.

Que soit approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 269\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Urbain-Premier, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉ

16. Subventions – Aide à l’amélioration du réseau routier municipal 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec accorde à la municipalité une subvention maximale de 13 729 \$ pour l’exercice 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a encouru au cours de l’exercice 2017-2018 des dépenses admissibles de 102 468.49\$ en pavage et accotements sur le chemin Grande-Ligne;

EN CONSÉQUENCE,

18-01-18

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l’unanimité des membres du Conseil

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Grande-Ligne pour un montant subventionné de 13 729 \$ au dossier numéro 00025206-1 du ministre des Transports de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

17. Branche 5B de la rivière Esturgeon– demande d’entretien

CONSIDÉRANT QUE la branche du cours d’eau est localisée sur le territoire de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. Beauharnois-Salaberry a compétence exclusive sur les cours d’eau depuis le 1^{er} janvier 2006, en vertu des dispositions de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QU’ une demande de travaux d’entretien a été faite par monsieur Jean-Claude Raymond;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur l’inspecteur municipal monsieur Michael Ledoux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage financièrement dans les travaux d'entretien du cours d'eau et qu'elle détermine le mode approprié de facturation et de répartition des coûts reliés aux travaux à effectuer;

EN CONSÉQUENCE,

18-01-19

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'appuyer la demande de monsieur Jean-Claude Raymond – 5b de la rivière Esturgeon et de transmettre le dossier à la M.R.C. Beauharnois-Salaberry pour analyse et prise en charge.

ADOPTÉ

18. Subvention/apport financier (s)

18.1 Comité des Loisirs

CONSIDÉRANT QUE les subventions des différents comités ont été approuvées au budget 2018;

EN CONSÉQUENCE

18-01-20

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à verser dans l'année courante, au mois de janvier 4 000\$, au mois d'avril 5 000\$ et au mois de juillet 4 000\$ à OBNL comité des Loisirs de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

18.2 Comité d'embellissement

CONSIDÉRANT QUE les subventions des différents comités ont été approuvées au budget 2017;

EN CONSÉQUENCE

17-01-21

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De dédier et d'attribuer au comité d'embellissement 2 765\$ pour la période budgétaire 2018.

ADOPTÉ

18.3 Bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE les subventions des différents comités ont été approuvées au budget 2018;

EN CONSÉQUENCE

18-01-22

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De dédier et d'attribuer au comité de la bibliothèque 9 000\$ pour la période budgétaire 2018.

ADOPTÉ

18.4 Comité culturel

CONSIDÉRANT QUE les subventions des différents comités ont été approuvées au budget 2018;

EN CONSÉQUENCE

18-01-23

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De dédier et d'attribuer au comité culturel 3 000\$ pour la période budgétaire 2018.

ADOPTÉ

19. Reconduction de services / abonnements et cotisations 2018

18-01-24

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adhérer aux abonnements et cotisations suivants pour 2018 et d'en faire le paiement, montant avec les taxes :

1. UCMU (Unité Communautaire de Mesures d'Urgence)	450.00\$
2. Infosuroît (mx média)	1 276.23\$
3. Suroît sud	356.43\$
4. FQM	1 625.43\$
5. Communauté chrétienne	200.00\$
6. Pg Solutions – (logiciel comptable et d'émission de permis)	10 727.18\$

7. ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec)	517.39\$
8. Québec municipal – service internet	321.93\$
9. CCH - Droit municipal et Code des municipalités - internet	1 339.46\$
10. Lysair – entretien des climatiseurs muraux	281.69\$
11. COMBEQ (corporation des officiers municipaux du Québec)	431.16\$
12. Centre sportif des Copains - opérations	2 219.00\$
13. Centre sportif des Copains – location de la glace	1 845.00\$

Que monsieur le directeur général Michel Morneau puisse signer, au besoin, les contrats en lien avec les abonnements et les services.

ADOPTÉ

20. Remboursement 2017 pour les loisirs et les sports – hors municipalité

18-01-25

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la dépense correspondant à un montant total de 3 750\$ (50 demandes de 75 \$ par enfant) en remboursement aux citoyens étant sur la liste officielle de l'année 2017 est adoptée et peut être payée.

ADOPTÉ

INFORMATIONS AUX CITOYENS

21. Pont de la montée de la rivière des Fèves (9980) – suivi

Monsieur le maire Réjean Beaulieu mentionne que les travaux se déroulent, jusqu'à maintenant, selon l'échéancier.

22. OMH

22.1 États financiers 2015 - dépôt

Les états financiers de l'office municipal d'habitation 2015 sont déposés.

22.2 Budget révisé 2017- dépôt

Le budget révisé 2017 de l'office municipal d'habitation est déposé.

23. Correspondance au conseil

La liste de la correspondance est déposée.

24. Rapport des élus

Monsieur le conseiller Lucien Thibault fait rapport verbal des activités du mois de décembre en matière d'incendie et du comité des Loisirs.

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette fait rapport verbal des activités du mois de décembre en matière de sécurité policière.

Madame Nicole Ste-Marie fait rapport verbal des activités du mois de décembre à la Guignolée.

25. Dépôt des rapports internes

25.1. Permis de construction – décembre 2017

Le rapport des permis de construction est déposé pour cette période.

25.2 Dépôt des rapports des candidats aux élections 2017

Le directeur général Michel Morneau dépose devant le conseil municipal une copie de toutes les listes reçues, section 2 uniquement, du rapport DGE-1038 conformément des articles 513.1 et 513.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chapitre E-2.2.

26. Varia

26.1 Communication citoyenne

Monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault indique que les communications citoyennes sont plus rapides et plus ouvertes depuis l'utilisation du Facebook. Il propose d'utiliser ce moyen de communication pour des informations instantanées.

27. Deuxième période de questions du public

Une citoyenne demande si les actions des intervenants en mesure d'urgence ont été appropriées lors du blizzard. Monsieur Réjean Beaulieu indique qu'un post-mortem aura lieu le 16 janvier en soirée afin d'évaluer les bons et mauvais coups du 5 et 6 janvier dernier.

Un citoyen demande pourquoi la municipalité n'utilise pas les services d'un autre corps policier possédant une caserne plus près du village. Monsieur le maire Réjean Beaulieu prend en note ces considérations et reviendra à propos de ce sujet lors d'une autre séance du conseil.

Un citoyen requiert de la municipalité que les travaux du pont sur le chemin de la rivière des Fèves ne se fassent pas en même temps que les autres ponts du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Monsieur le maire Réjean Beaulieu confirme que les travaux s'exécuteront au courant de l'été sur une période moins longue que la construction d'un pont du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Un citoyen demande de lui spécifier le budget alloué à l'acquisition d'un camion de voirie. Monsieur le maire Réjean Beaulieu indique que ce montant est de 65 000\$ et sera payé à l'acquisition, sans emprunt et à même les taxes de l'année 2018.

Un citoyen remercie les pompiers, le déneigeur ainsi que les intervenants en fonction lors du blizzard.

26. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h14.

Réjean Beaulieu, maire

Michel Morneau OMA, directeur général